

## Nouvelle carte de zones inondables

Chronique du 9 octobre 2024

La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a publié la semaine dernière la cartographie révisant les zones inondables sur son territoire.

L'attention du public a été attirée sur le fait que 15 500 immeubles résidentiels, totalisant 19 000 logements, se retrouvent désormais en zone inondable, le double d'auparavant. Sans intention de minimiser le drame que constitue le fait d'être inondé pour les personnes touchées, je me permets tout de même de faire remarquer que :

- La région métropolitaine comptant 2 millions de logements, la proportion de ceux qui se retrouvent en zone inondable est de 1 %;
- Quant aux 3 200 logements en zone d'exposition « très élevée », ils représentent 0,2 % du total métropolitains;

En d'autres mots, les occupants de 99 % des logements de la région métropolitaine n'ont rien à craindre des inondations printanières, proportion qui monte à 99,8 % pour ce qui concerne le risque élevé d'inondation. Il m'a semblé que cela méritait d'être dit.

### Inondations, une histoire montréalaise

Dès le premier printemps de la fondation de Montréal, celui de 1643, la modeste implantation de la colonie fut emportée par l'inondation printanière.

*« Le fondateur de Montréal, sieur de Maisonneuve fit la promesse d'ériger une croix sur la montagne si Dieu les sauvait de l'inondation. Maisonneuve fut exaucé, il planta donc sa croix ».*

Radio-Canada, émission Découverte, 21 mars 2004

En fait, ce que l'on dénomme aujourd'hui Vieux-Montréal était entièrement construit en zone inondable... et était effectivement inondé année après année. Les glaces quittaient le courant principal du fleuve et s'accumulaient au pied de la ville. Les immenses embâcles qui en résultaient favorisaient la retenue et l'élévation des eaux, comme l'illustre une carte postale du 19<sup>e</sup> siècle, ci-contre.

La solution a consisté à construire une digue qui forcerait les glaces à demeurer dans le courant principal du fleuve. C'est cette digue que l'on appelle aujourd'hui **Cité du Havre**. Elle fut inaugurée en 1891.



La digue fut complétée en 1964 par la construction de l'estacade du pont Champlain, dont la fonction est de briser les énormes plaques de glaces provenant du bassin de Laprairie, des morceaux de plus petite taille risquant moins de poser des problèmes.

Ceci pour dire que l'on s'est toujours battu contre les inondations printanières à Montréal.

## Une approche à la pièce



Je conserve un souvenir très vif des années 1970, quand le printemps nous replongeait dans le drame des riverains de la rivière des Mille-Îles, pratiquement chaque fois inondés.

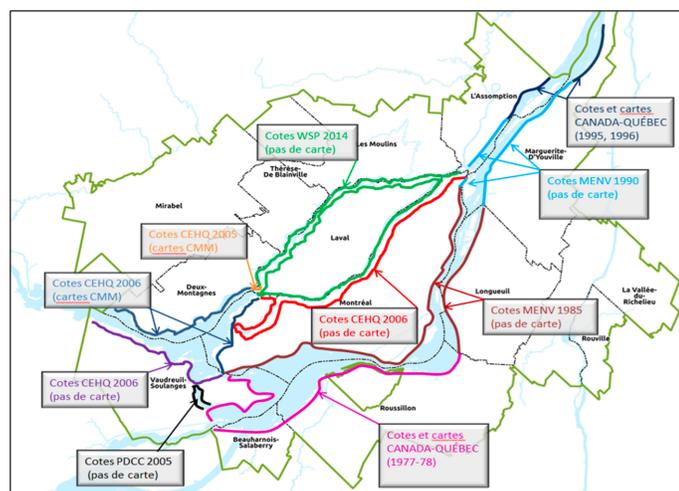
La solution trouvée par le Gouvernement du Québec fut de construire un barrage de retenue à l'entrée de la rivière, dont la fonction serait de forcer les eaux du lac des Deux-Montagnes, en provenance de la rivière des Outaouais, à emprunter un autre itinéraire. Le barrage des Grands-Moulins fut effectivement inauguré en 1986.

J'ai examiné attentivement la nouvelle carte des zones inondables publiée la semaine dernière. Concernant la rivière des Mille-Îles, c'est à peine si l'on y voit quelques petites zones inondables résiduelles. Bref, le barrage a magnifiquement rempli son rôle.

Sauf qu'il fallait bien que cette eau qui n'emprunterait plus la rivière des Mille-Îles aille autre part. C'est ainsi que le barrage a aggravé les inondations le long de la Rivière-des-Prairies, de l'exutoire du lac des Deux-Montagnes et des rives du lac Saint-Louis.

Tout était à l'avenant : des évaluations par cours d'eau et par territoire, sans vision d'ensemble, réalisées à des dates différentes, par des équipes différentes et s'appuyant sur des méthodologies différentes. Souvenez-vous du cas loufoque de la Rivière-des-Prairies, dont l'eau n'était pas à la même cote à Montréal et à Laval.

C'est ce qu'illustre la cartographie ci-contre, où les diverses cartes ont chacune été réalisées à un moment particulier au cours de la période 1977 - 2014.



## Y voir enfin clair

En sept ans, la région montréalaise a vécu deux crues historiques, celle qui a touché Saint-Jean-sur-Richelieu en 2011 et celle de 2017. Cette dernière a impacté 24 municipalités et 5 arrondissements de Montréal, dont Pierrefonds-Roxboro, dans ce cas bien au-delà de ce que prévoyait la carte de la zone inondable, datant de 2006. C'est ce qui a convaincu les autorités qu'il était urgent d'y voir.

C'est en mai 2017 que la **Commission de l'aménagement** de la CMM s'est vu confier le mandat de dresser un portrait des inondations printanières de 2017 dans le territoire de la CMM et d'émettre des recommandations en matière d'aménagement du territoire dans une perspective d'adaptation aux changements climatiques. Je siégeais sur cette commission.

Parallèlement, Québec lançait une révision des zones inondables fondée sur une **approche intégrée de la dynamique des cours d'eau** qui définissent l'archipel de Montréal. C'est le résultat de cet exercice que la CMM a rendu public la semaine dernière.

## Essentiellement des digues

Mieux vaut prévenir que guérir. Maintenant que l'on dispose d'une cartographie fiable, Québec est justifié d'interdire la construction de nouveaux immeubles dans la zone de récurrence 0-20 ans, d'imposer enfin les aménagements appropriés en zone 20-100 ans.



Pour ce qui est des bâtiments existants, la solution ultime est dans certains cas d'imposer leur démolition.

C'est le triste sort que la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a réservé aux propriétaires de 56 maisons modulaires, suite à la rupture d'une digue et à l'inondation qui s'ensuivit en 2019.

L'autre solution, c'est d'ériger des digues. Des digues solides, à l'épreuve de la plus hargneuse saute d'humeur de Dame Nature. Des digues hautes, prévoyant non seulement les cotes d'inondation actuelles, mais celles envisageables dans le futur, compte-tenu du contexte des changements climatiques.

À Sainte-Marthe-sur-le-Lac, la population était si furax au moment de l'érection de la nouvelle digue, à l'étape du mur de paraplanches d'acier profondément enfoncées dans le sol, qu'elle avait baptisé cet ouvrage **Digue de la honte**. Le résultat final est plus acceptable, comme on le constate aux images ci-après. Reste que la hauteur supérieure de 1,5 à 2 mètres de la nouvelle digue, par rapport à l'ancienne, fait que nombre de résidences riveraines ont perdu leur vue sur le lac Des-Deux-Montagnes.

## La nouvelle digue de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

En construction



Photo : Agence QMI

Achevée



Photo : Radio-Canada

### Mot de la fin

Vivre sur le bord d'un cours ou plan d'eau est un privilège inestimable. Perdre ce privilège suite à l'érection d'une digue, c'est presque cruel. D'autant que ce changement affecte significativement la valeur des propriétés en cause.

Certes, il faut compatir aux drames auxquels sont confrontés les milliers de ménages affectés par les inondations printanières. Mais au moins dispose-t-on enfin d'un outil de planification cohérent, aux fondements scientifiques solides, qui, pour peu que Québec et les municipalités maintiennent l'attitude responsable dont ils se félicitent, permettra d'éviter de reproduire certaines erreurs du passé.